

DÉPARTEMENT D'INDRE & LOIRE

EXTRAIT DE REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION

Séance du 21 février 2023

**N/Réf.** : BDK/LB – PV21022023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un février, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, légalement convoqué le treize janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de son siège au 25 rue du Rempart à Tours, sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard PAUMIER.

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs Jean-Gérard PAUMIER, Michel GILLOT, Isabelle SENECHAL, Christian GATARD, Pierre-Alain ROIRON, Alain ANCEAU, Alain BENARD, Thierry CHAILLOUX, Claude COURGEAU, Xavier DUPONT, Michel GUIGNAudeau, Patrick MICHAUD, Françoise MORIN, Gérard PERRIER, Oulématou BA-TALL (suppléante de Mme Alice Wanneroy).

**Etaient absents et excusés :**

Mesdames et Messieurs, Sylvia GAURIER, Vincent MORETTE, Elisabeth GRELIER, Jean-Paul ROBERT ( ayant donné pouvoir à Christian GATARD), Françoise MORIN, Michèle GASNIER ( ayant donné pouvoir à Isabelle SENECHAL), Patrick LEFRANCOIS, Gérard HENAULT ( ayant donné pouvoir à Jean-Gérard PAUMIER, Martine CHAIGNEAU ( ayant donné pouvoir à Pierre-Alain ROIRON), Alain MEDINA ( ayant donné pouvoir à Michel GILLOT), Pascal BRUN, Annie LAURENCIN, Alice WANNERROY.

**Assistaient également à la séance :**

Madame Béatrice WACONGNE, Payeuse Départementale d'Indre-et-Loire.

Monsieur Benoit de KILMAINE, Directeur Général du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,  
Monsieur Laurent BEUZIT, Directeur du pôle Administration Générale, Finances du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,

**D-2023-002 - AVENANT A LA CONVENTION AVEC L'ETAT POUR LA TRANSMISSION DES ACTES  
SOU MIS AU CONTROLE DE LEGALITE**

Les actes du Centre de Gestion soumis au contrôle de légalité sont transmis de manière dématérialisée. Une convention du fixe le cadre de cette procédure. Elle précise les coordonnées du tiers de télétransmission, entreprise spécialisée et agréée, chargé d'assurer techniquement les interfaces sécurisées nécessaires. Ce tiers est amené à changer selon les résultats des procédures d'achat réalisées.

L'extension de la dématérialisation à d'autres actes comme c'est le cas des actes budgétaires nécessiterait également une modification de la convention.

Par souci de souplesse et de réactivité, il y a lieu d'autoriser le Président à signer les avenants prenant en compte ces changements successifs.

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'adopter la délibération jointe à ce rapport

REÇU EN PREFECTURE

le 07/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-037-283700128-20230221-0\_2023\_002-

**Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,**

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique, ~~1001~~

**Vu** l'article 27 alinéa 1 du décret N° 85-643 du 26 Juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi N° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** la convention avec l'Etat fixant le cadre de la transmission des actes du Centre de Gestion au contrôle de légalité.

**Considérant** qu'il y a lieu, par souci de souplesse et de réactivité, d'autoriser le Président à signer les avenants prenant en compte les changements de tiers de télétransmission agréé.

**Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**D'autoriser** le Président à signer les avenants à la convention de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture d'Indre-et-Loire pour prendre en compte les changements de tiers de télétransmission,

**D'autoriser** le Président à signer tous les actes nécessaires au changement de tiers de télétransmission.

**Fait et délibéré, le 21 février 2023  
Pour expédition conforme,  
Le Président du Centre de Gestion  
d'Indre et Loire,**



**Jean-Gérard PAUMIER**

Acte transmis en Préfecture le : 07/03/2023  
Acte reçu en Préfecture le : 07/03/2023  
Acte publié électroniquement le : 08/03/2023  
**ACTE EXECUTOIRE**

**REÇU EN PREFECTURE**

**le 07/03/2023**

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-037-263700128-20230221-0\_2023\_002-